

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
22 avril 2005
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 22 avril 2005, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de l'Argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le compte rendu des travaux menés par le Conseil de sécurité sous la présidence de l'Argentine en janvier 2005 (voir annexe). Ce document a été établi sous ma responsabilité, après consultation avec les autres membres du Conseil de sécurité.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire diffuser le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur
(*Signé*) César **Mayoral**



Annexe à la lettre datée du 22 avril 2005, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Exposé des travaux du Conseil de sécurité sous la présidence de l'Argentine (janvier 2005)

Introduction

En janvier 2005, le Conseil de sécurité a examiné plus de 12 questions relatives à la paix et à la sécurité internationales, dont certaines des situations de conflit les plus délicates qui préoccupent actuellement la communauté internationale. Les questions examinées étaient notamment les suivantes : Haïti, la situation au Moyen-Orient, l'Iraq, le Soudan, la Côte d'Ivoire, la République démocratique du Congo, la République centrafricaine, l'Afghanistan, la Géorgie, la situation humanitaire en Afrique et la lutte contre le terrorisme. En janvier 2005, le Conseil de sécurité a adopté trois résolutions, trois déclarations du Président et sept déclarations à la presse.

Amériques

Haïti

Le 21 janvier, le Conseil de sécurité a tenu un débat public sur la question concernant Haïti. À l'issue de la séance, la première déclaration du Président pour l'année a été adoptée (S/PRST/2005/1). La séance a commencé par un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général pour Haïti, M. Juan Gabriel Valdés, sur la situation actuelle et les activités de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). La déclaration du Président adoptée à l'issue du débat a résumé les points intéressants exprimés par la majorité des délégations, principalement en ce qui concerne la nécessité pour l'Organisation des Nations Unies de demeurer en Haïti tout le temps nécessaire et les liens étroits entre les questions relatives à la sécurité, à la réconciliation nationale et au développement en tant que facteurs essentiels de la stabilité en Haïti. La déclaration a également porté sur des questions d'actualité concernant la situation en Haïti et les besoins dans les domaines de la sécurité, du développement, des droits de l'homme et du processus politique. L'un des résultats les plus importants du débat, consigné dans la déclaration, est la décision du Conseil d'organiser une mission en Haïti, de concert avec le Groupe consultatif spécial du Conseil économique et social avant le prochain renouvellement du mandat de la MINUSTAH, afin d'évaluer les besoins sur le terrain.

Asie

La situation au Moyen-Orient

Le 10 janvier, le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, M. Hédi Annabi, a informé le Conseil de sécurité de l'incident qui était survenu la veille dans le voisinage immédiat de la Ligne bleue dans la zone de Chab'a. Du fait

de cet incident, un observateur militaire français a perdu la vie et un autre soldat de nationalité suédoise a été blessé. Le Sous-Secrétaire général a donné des détails sur les circonstances de l'incident qui a commencé par une attaque du Hezbollah contre une patrouille des forces de défense israéliennes. La riposte militaire israélienne à cette attaque a entraîné la mort et la blessure des deux observateurs militaires susmentionnés.

Dans la déclaration à la presse lue par le Président du Conseil de sécurité le 11 janvier, les membres du Conseil ont réitéré leur appel aux parties pour qu'elles honorent l'engagement qu'elles avaient pris de respecter scrupuleusement la Ligne bleue et de faire preuve de la plus grande retenue. Ils ont rendu hommage à ceux qui avaient perdu la vie ou avaient été blessés et ont exprimé leur profonde sympathie et sincères condoléances aux familles des victimes. Ils ont également réaffirmé qu'il fallait absolument respecter, en toutes circonstances, la sécurité et la sûreté du personnel des Nations unies.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le 13 janvier, le Conseil a tenu une séance publique au cours de laquelle le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Kieran Prendergast, a présenté son exposé traditionnel sur la situation au Moyen-Orient. Cet exposé était principalement axé sur les élections présidentielles palestiniennes tenues le 9 janvier. Au cours des consultations officieuses qui ont été tenues par la suite, les membres du Conseil se sont félicités des résultats des élections palestiniennes et ont examiné la situation actuelle au Moyen-Orient ainsi que les moyens de reprendre un processus politique véritable et de progresser vers une paix juste et durable dans la région.

À la fin de la séance, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2005/2) dans laquelle il est fait référence aux questions suivantes : les élections présidentielles palestiniennes, l'avenir du processus politique, en particulier les élections législatives palestiniennes, le renforcement des institutions palestiniennes, l'assistance internationale au peuple palestinien et à l'Autorité palestinienne et la nécessité d'appliquer la feuille de route pour la création d'un État palestinien viable, démocratique et souverain vivant dans la sécurité en coexistence pacifique avec Israël.

Force intérimaire des Nations Unies au Liban

Le 26 janvier, le Conseil a tenu des consultations officieuses au cours desquelles le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix a présenté le rapport du Secrétaire général concernant la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). Les membres du Conseil ont analysé la situation actuelle dans le domaine des opérations de la FINUL et ont exprimé leurs préoccupations au sujet des violations de la Ligne bleue. Ils ont également examiné le projet de résolution relatif à la prorogation du mandat de la Force.

Le 24 janvier, avant les consultations susmentionnées, les membres du Conseil ont tenu une réunion avec les pays qui fournissent des contingents à la FINUL.

Le 28 janvier, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1583 (2005), par laquelle il a prorogé le mandat de la Finul pour une nouvelle période de six mois, jusqu'au 31 juillet 2005.

Iraq

Le 14 janvier, les membres du Conseil ont entendu un exposé du représentant du Secrétaire général au sein du Conseil international consultatif et de contrôle, M. Jean-Pierre Halbwachs, au sujet des activités de cet organe. M. Halbwachs a présenté un rapport portant sur les activités de mai 2003 à juin 2004 et donnant des détails sur l'utilisation des fonds provenant de la vente de pétrole iraquien et les contrôles établis pour garantir l'intégrité des exportations de pétrole et de produits pétroliers et des paiements effectués par le Fonds de développement pour Iraq. Dans certains de ces domaines, le Conseil international consultatif et de contrôle a identifié des lacunes qui ont été dûment signalées à l'Autorité provisoire de la Coalition et aux autorités iraquiennes.

Le 31 janvier, le Président du Conseil de sécurité a lu une déclaration à la presse au sujet des élections iraquiennes qui s'étaient tenues la veille. Les membres du Conseil ont félicité le peuple iraquien d'avoir exercé son droit de vote dans des conditions difficiles; ils ont salué le travail de la Commission électorale indépendante et des agents et observateurs électoraux et se sont aussi félicités des conseils donnés par la Division de l'assistance électorale de l'ONU et la Mission d'assistance des Nations unies pour l'Iraq (MANUI) ainsi que par des experts internationaux. Les membres du Conseil ont aussi fait référence aux mesures suivantes à prendre dans le cadre du processus de transition et à l'importance de la réconciliation, de l'unité nationale et d'un processus politique inclusif.

Afghanistan

Le 10 janvier, le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan, M. Jean Arnault, sur la situation dans le pays et les activités de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA). Le Représentant spécial a souligné les différents aspects de la situation, faisant spécialement référence aux élections parlementaires et locales devant se tenir au printemps de 2005, à la situation en matière de sécurité, au processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des miliciens afghans, aux plans de lutte contre les stupéfiants et à la situation en ce qui concerne la reconstruction et le développement économique.

À l'issue de la séance, le Président du Conseil de sécurité a lu une déclaration à la presse dans laquelle les membres du Conseil ont réaffirmé leur appui aux travaux de la MANUA et exprimé leur intérêt pour la tenue des élections parlementaires et locales au printemps de 2005. Le Conseil a également invité la communauté internationale à appuyer les efforts en cours actuellement pour assurer le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des miliciens afghans et pour combattre la production et le trafic de stupéfiants.

Afrique

Soudan

Le Conseil s'est félicité de la signature, le 9 janvier à Nairobi, de l'accord de paix global entre le Gouvernement soudanais et le Mouvement populaire de libération du Soudan (SPLM). Il a souligné la persévérance des négociateurs principaux, le Premier Vice-Président, M. Ali Osman Taha, et le Président du SPLM,

M. John Garang, et a indiqué qu'il était disposé à appuyer l'application de l'accord, notamment par le déploiement d'une opération d'appui à la paix.

Dans une déclaration à la presse lue par le Président du Conseil de sécurité le 10 janvier, les membres du Conseil ont exprimé leur conviction que la signature de l'accord marquait un tournant important dans l'histoire du pays et ont prié le Gouvernement d'unité nationale d'œuvrer diligemment pour consolider la paix dans l'ensemble du pays. Par la même occasion, les membres du Conseil ont exprimé leur conviction que le Gouvernement devait s'engager activement à mettre un terme à la violence dans le Darfour et ont déclaré qu'ils continueraient de suivre la situation dans la région, en particulier les activités de la mission de l'Union africaine.

Le 11 janvier, le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan, M. Jan Pronk, a présenté au Conseil un exposé sur la situation au Soudan et a souligné que l'accord lançait un processus de consolidation de la paix. En ce qui concerne la région du Darfour, il a évoqué la persistance de la violence et des violations des droits de l'homme, la difficulté de la situation humanitaire et l'arrêt des pourparlers de paix d'Abuja. Les membres du Conseil ont invité les parties à honorer leurs engagements et se sont félicités de la participation active de l'Union africaine.

République démocratique du Congo

Au cours de consultations officieuses tenues par le Conseil le 6 janvier, le Représentant spécial du Secrétaire général pour la République démocratique Congo, M. William Swing, a présenté le seizième rapport du Secrétaire général sur les travaux de la Mission de l'Organisation des Nations unies en République démocratique du Congo (MONUC) et a informé le Conseil des derniers événements survenus dans le processus de transition en République démocratique du Congo. Les membres du Conseil sont convenus d'exprimer leur satisfaction pour la restructuration stratégique de la MONUC sur le terrain et de considérer que de nouveaux efforts s'imposaient dans les domaines suivants : l'approbation de la nouvelle constitution ainsi que l'adoption de la législation électorale en instance; la nécessité de fixer une date précise pour les élections présidentielles, le désarmement et la démobilisation des ex-combattants dans un délai raisonnable en particulier des ex-FAR et des miliciens interahamwe; et l'application de la politique de tolérance zéro vis-à-vis des auteurs d'abus sexuels au sein de la MONUC.

Côte d'Ivoire

Le 25 janvier, au cours de consultations officieuses, le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix a informé le Conseil de la situation en Côte d'Ivoire. Il a noté que des progrès limités seulement avaient été accomplis dans l'application du plan, établi sur la base des accords de Linas-Marcoussis et d'Accra III, que le président sud-africain, M. Thabo Mbeki, avait proposé aux parties ivoiriennes. Le Sous-Secrétaire général a déclaré que le processus de paix en Côte d'Ivoire demeurerait fragile et que la situation en matière de sécurité continuait d'être explosive avec l'accroissement de la criminalité et une détérioration de la situation économique.

En ce qui concerne la situation difficile en matière de sécurité, le Sous-Secrétaire général a souligné la nécessité de renforcer l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) conformément aux mesures d'urgence recommandées

dans le troisième rapport du Secrétaire général, en date du 9 décembre 2004 (S/2004/962).

Les membres du Conseil ont souligné qu'il importait en particulier de trouver rapidement une solution aux problèmes de la révision de l'article 35 de la Constitution ivoirienne et de l'exécution du plan de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. Ils ont également indiqué qu'ils craignaient que les retards qui continuaient d'intervenir dans le processus de paix ne remettent de plus en plus en cause l'organisation des élections présidentielles comme prévu en octobre 2005.

République centrafricaine

Le 6 janvier, le Représentant spécial du Secrétaire général pour la République centrafricaine, M. Lamine Cissé, a informé le Conseil, au cours de consultations officieuses, des événements survenus en République centrafricaine et des activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays (BONUCA) depuis octobre 2004. Les membres du Conseil ont accueilli avec satisfaction l'information concernant les progrès accomplis dans le processus de transition et ont demandé à la communauté internationale de continuer d'appuyer ce processus, notamment en ce qui concerne le financement des prochaines élections.

Dans une déclaration à la presse lue par le Président du Conseil de sécurité à l'issue des consultations, les membres du Conseil ont demandé aux partenaires internationaux de la République centrafricaine d'accroître leur appui, en particulier au processus électoral, et ont rappelé que le seul moyen de faciliter le fonctionnement normal des institutions républicaines conformément à la nouvelle constitution était de créer un environnement approprié pour l'organisation d'élections libres, transparentes et démocratiques.

Europe

Géorgie

Le 25 janvier, au cours de consultations officieuses, la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la Géorgie, Mme Heidi Tagliavini, a présenté le rapport du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG). La Représentante spéciale a estimé qu'il était indispensable, pour que le processus de paix puisse reprendre rapidement, de rétablir le dialogue entre les parties au processus de paix Géorgie-Abkhazie puisqu'il s'agissait là de l'un des objectifs à court terme de la MONUG. Cela étant, elle estimait que la solution au conflit devait être intégrale, sur la base des résolutions précédentes du Conseil sécurité, et devait comprendre un règlement du statut politique de l'Abkhazie dans l'État de Géorgie. Elle estimait également que le document intitulé « Principes de base concernant la répartition des compétences entre Tbilissi et Soukhoumi » était au bon point de départ et elle a déclaré que la prochaine réunion du Groupe des amis de la Géorgie, prévue pour le printemps de 2005 à Genève, serait très importante en tant que moyen de sortir du statu quo actuel. Pour terminer, elle a fait observer que les principales questions que les parties devaient régler seraient notamment la coopération économique, le retour des réfugiés et des personnes déplacées et les questions politiques et questions de sécurité. Le dialogue devrait reprendre grâce à des mesures pertinentes de confiance entre les parties. Une déclaration à la presse a été adoptée à l'issue de la réunion.

Le 28 janvier, le Conseil a adopté la résolution 1582 (2005), par laquelle il a prorogé le mandat de la MONUG pour une nouvelle période de six mois, jusqu'en juillet 2005, et a réitéré les idées exprimées au cours des consultations officieuses du 25 janvier.

Questions diverses

Lutte antiterroriste

Le Président du Comité contre le terrorisme, l'Ambassadeur Andrey Denisov, a rendu compte au Conseil de sécurité des travaux accomplis par le Comité lors d'une séance publique, le 18 janvier.

Il a souligné que l'examen des rapports que les États Membres présentaient en application de la résolution 1373 (2001) constituait pour le Comité l'un des principaux moyens de s'acquitter de ses fonctions, en particulier de poursuivre un dialogue permanent avec les États Membres sur les progrès réalisés. Toutefois, il s'est déclaré préoccupé par le fait que de plus en plus de pays étaient en retard dans la présentation de leurs rapports (75 ne les avaient pas encore présentés).

Il a également souligné à quel point il importait que la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme devienne pleinement opérationnelle le plus tôt possible.

À la fin de la séance, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2005/3), dans laquelle il a approuvé le quatorzième programme de travail de 90 jours du Comité contre le terrorisme.

Tribunaux internationaux

Le 18 janvier, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1581 (2005) comme suite à la demande présentée par le Secrétaire général dans sa lettre du 6 janvier concernant la prorogation du mandat de certains juges *ad litem* du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

Affaires humanitaires

Le 27 janvier, le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, M. Jan Egeland, a présenté au Conseil un exposé sur la situation humanitaire en Afrique.

Il a déclaré que les crises en Afrique figureraient au premier plan des activités humanitaires et que, sur les 15 appels humanitaires lancés en 2004, 13 concernaient des pays africains. Il a également évoqué la « triple menace » que constituaient la sécurité alimentaire, le VIH – qui a fait 1 million de victimes en Afrique australe – et l'absence de protection des populations, souvent due à la faiblesse des gouvernements. En outre, il a signalé que la restriction de l'accès des agents humanitaires empêchait l'assistance de parvenir à tous ceux qui en avaient besoin.

Appendice I

Résolutions et déclarations adoptées en janvier 2005

Résolutions

<i>Numéro de la résolution</i>	<i>Sujet</i>
1581 (2005)	Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991
1582 (2005)	La situation en Géorgie
1583 (2005)	La situation au Moyen-Orient

Numéro de la résolution

<i>Numéro et date de la déclaration</i>	<i>Sujet</i>
S/PRST/2005/1 (12 janvier 2005)	La question concernant Haïti
S/PRST/2005/2 (13 janvier 2005)	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
S/PRST/2005/3 (18 janvier 2005)	Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

Appendice II

Déclarations faites à la presse par le Président du Conseil de sécurité en janvier 2005

République centrafricaine (6 janvier)

Les membres du Conseil de sécurité ont entendu un exposé du Représentant du Secrétaire général, M. Lamine Cissé, sur la situation en République centrafricaine et les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine. Ils ont réaffirmé leur soutien sans réserve à l'action menée par le général Cissé dans ce pays.

Les membres du Conseil ont pris note avec satisfaction des progrès réalisés jusqu'ici par les Centrafricains dans le processus de transition, qui permettra le rétablissement de la légalité constitutionnelle et de l'état de droit.

Les membres du Conseil ont encouragé les partenaires internationaux de la République centrafricaine à continuer d'appuyer ce processus, en particulier le financement des prochaines élections.

Les membres du Conseil ont pris note des difficultés qu'a soulevées la décision prise récemment par la Cour constitutionnelle de transition, qui tendait à exclure certains candidats des élections présidentielles. Ils ont estimé que la décision prise par le chef de l'État, le général François Bozizé, d'accepter trois candidatures qui avaient été rejetées par la Cour constitutionnelle de transition était encourageante. Ils ont vivement engagé le général François Bozizé et toutes les parties politiques en présence à trouver rapidement une solution appropriée et consensuelle pour préserver le processus électoral et la transition, dans lesquels ont été investis tant d'efforts.

Les membres du Conseil ont rappelé que le seul moyen de faciliter le fonctionnement normal des institutions républicaines conformément à la nouvelle constitution consistait à créer des conditions propices à la tenue d'élections libres, transparentes, et démocratiques. Il convenait de prendre toutes les mesures voulues à cette fin.

Les membres du Conseil ont engagé la communauté des donateurs internationaux à répondre généreusement à l'appel global lancé par l'Organisation des Nations Unies en faveur de la République centrafricaine pour faire face à ses besoins humanitaires pressants.

Les membres du Conseil ont prié le Secrétaire général de les informer de l'évolution de la situation en République centrafricaine et de faire le point de la situation, par l'intermédiaire de son Représentant, à la fin du mois de mars 2005 au plus tard.

Élections palestiniennes (10 janvier)

Le Conseil de sécurité s'est félicité de la tenue des élections présidentielles dans le territoire palestinien le 9 janvier 2005.

Les membres du Conseil ont félicité le peuple palestinien à cet égard.

Le Conseil de sécurité procèderait à un examen approfondi de cette question le 13 janvier 2005

Soudan (10 janvier)

Les membres du Conseil de sécurité ont accueilli avec satisfaction la signature le 9 janvier à Nairobi de l'accord de paix global pour le processus de paix Nord-Sud au Soudan. La persévérance des principaux négociateurs, le Premier Vice-Président, M. Ali Osman Taha, et le Président du Mouvement de libération populaire soudanais, M. John Garang, renferme la promesse d'une ère nouvelle au Soudan.

Rappelant les résolutions 1547 (2004) et 1574 (2004) du Conseil, les membres du Conseil examineraient promptement l'aide qu'il conviendrait que l'ONU apporte pour faciliter la mise en œuvre de l'accord de paix, y compris le déploiement d'une opération d'appui à la paix, et comptait que la communauté internationale, dès que cet accord serait mis en œuvre, apporterait une assistance pour son application ainsi que pour le processus de reconstruction et de relèvement.

Les membres du Conseil ont pris note avec satisfaction du soutien indéfectible apporté par la communauté internationale qui revêtait une importance critique pour le succès du processus de paix Nord-Sud. En particulier, le Conseil a salué l'Autorité intergouvernementale pour le développement, pour sa contribution remarquable, et exprimé sa gratitude aux membres de la troïka pour leurs efforts.

Les membres du Conseil ont exprimé leur espoir et leur conviction que la signature de cet accord marquerait un tournant dans l'histoire du Soudan, ils attendaient avec intérêt son application et ont demandé au nouveau gouvernement d'unité nationale d'œuvrer avec diligence pour consolider la paix dans tout le pays.

Les membres du Conseil ont estimé que le nouveau gouvernement d'unité nationale devait aussi s'engager pleinement et activement à mettre un terme à la violence au Darfour afin d'étendre les retombées positives de l'accord de paix global à l'ensemble du territoire national.

À cet égard, les membres du Conseil ont déclaré qu'ils demeuraient résolus à suivre la situation au Darfour et, rappelant les résolutions précédentes, ont mis l'accent sur les obligations incombant à toutes les parties de maintenir le cessez-le-feu décrété le 8 avril 2004 à N'djamena et d'œuvrer à la recherche d'un règlement pacifique. Les membres du Conseil ont accueilli avec satisfaction la participation active de l'Union africaine et réaffirmé que la communauté internationale devait continuer d'apporter son soutien à cette organisation.

Afghanistan (10 janvier)

Le Conseil de sécurité a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan, M. Jean Arnault, sur la situation dans ce pays et sur les activités de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA).

Le Conseil a approuvé les activités entreprises par la Mission en application de ses résolutions pertinentes et en a fait l'éloge.

Le Conseil attendait avec intérêt la tenue d'élections parlementaires et locales en Afghanistan au printemps de 2005.

Le Conseil a invité la communauté internationale à appuyer les efforts en cours pour assurer le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des milices afghanes et combattre la production et le trafic de stupéfiants.

Attaques et pertes en vies humaines au Moyen-Orient (11 janvier)

Les membres du Conseil de sécurité ont entendu un exposé du Secrétariat à la suite de l'attaque meurtrière lancée par le Hezbollah contre une patrouille israélienne et la riposte militaire des Israéliens, qui a fait des morts et des blessés parmi les observateurs militaires des Nations Unies le 9 janvier.

Les membres du Conseil ont de nouveau demandé aux parties d'honorer les engagements qu'elles avaient pris de respecter dans son intégralité la Ligne bleue et de faire preuve de la plus grande retenue.

Les membres du Conseil ont rendu hommage à ceux qui avaient péri ou qui avaient été blessés au service de l'Organisation des Nations Unies, et exprimé leur profonde sympathie et leurs sincères condoléances aux victimes et à leurs familles. Ils ont réaffirmé qu'il était impératif d'assurer, en toutes circonstances, la sécurité du personnel des Nations Unies.

Géorgie (25 janvier)

Les membres du Conseil ont entendu un exposé de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la Géorgie, M^{me} Heidi Tagliavini, qui leur a présenté le rapport du Secrétaire général sur les activités de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG)

Ils ont de nouveau assuré la Représentante spéciale de leur soutien constant. Ils ont souligné que la MONUG devait être en mesure de s'acquitter de son mandat sans entraves et souligné que toutes les parties devaient assurer à la Mission la sécurité et la liberté de mouvements dont elle avait besoin.

Les membres du Conseil ont réaffirmé leur attachement à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de la Géorgie à l'intérieur de ses frontières reconnues à l'échelon international. Ils ont examiné les mesures à prendre pour faciliter l'instauration de la paix entre la Géorgie et l'Abkhazie. Ils ont souligné qu'il fallait redoubler d'efforts pour parvenir à un règlement politique durable du conflit, sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, et exprimé l'espoir que le dialogue serait renoué rapidement entre les deux parties afin, notamment, de prévenir l'instabilité et d'instaurer un climat de confiance mutuelle.

Ils ont réaffirmé leur soutien à l'Organisation des Nations Unies dans les efforts qu'elle déployait pour régler le conflit, avec le concours de la Fédération de Russie en sa qualité de facilitateur et du Groupe des amis du Secrétaire général. Les membres du Conseil ont pris note avec satisfaction de l'intention du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Jean-Marie Guéhenno, de se rendre prochainement dans la région. Ils ont encouragé les deux parties au conflit à prendre part dans un esprit constructif à la prochaine réunion de haut niveau du Groupe des amis.

Élections en Iraq (31 janvier)

Les membres du Conseil de sécurité se sont félicités de la tenue des élections en Iraq le 30 janvier 2005, et salué le peuple iraquien pour cette mesure positive dans le développement politique de leur pays. Ils ont fait l'éloge de la bravoure des millions d'Iraquiens qui, malgré des conditions défavorables, ont exercé leur droit de vote. Les membres du Conseil ont également apprécié les efforts déployés par la Commission électorale indépendante iraquienne et les milliers de scrutateurs et d'observateurs électoraux iraquiens.

Les membres du Conseil ont également apprécié les conseils et le soutien fournis aux Iraquiens par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ashraf Jehangit Qazi, la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), en particulier la Directrice de la Division de l'assistance électorale du Département des affaires politiques, M^{me} Carina Perelli, et le conseiller électoral en chef de l'ONU, M. Carlos Valenzuela, ainsi que les experts électoraux internationaux.

Comme l'a déclaré le Secrétaire général, le succès de ces élections est de bonne augure pour le processus de transition. Au cours de la prochaine phase, l'Assemblée nationale de transition élaborera pour l'Iraq une constitution permanente qui devrait être soumise à un référendum en octobre 2005. Dans ce contexte, les membres du Conseil ont accueilli avec satisfaction les déclarations récemment faites par les dirigeants iraquiens soulignant l'importance de la réconciliation et de l'unité nationale.

Les membres du Conseil continueraient à suivre l'évolution de la situation dans les jours à venir et ont affirmé qu'ils continueraient d'appuyer le processus politique de transition en Iraq conformément à la résolution 1546 (2004) du Conseil de sécurité.
